

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 6 mai 2026

Convocation : 29 avril 2026 Date d'affichage : 29 avril 2026

Sous la Présidence de Mme Laure FLEURY, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi six mai à dix-neuf heures à Montmelard - salle des fêtes.

Commune de BOURGVILAIN :	M. Olivier LORNE
Commune de LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE	M. Philippe HILARION
Commune de DOMPIERRE LES ORMES	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de GERMOLLES S/GROSNE	M. Hervé JOSEPH
Commune de MATOUR	M. Thierry IGONNET M. Patrick CAGNIN Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY
Commune de MONTMELARD	Mme Laure FLEURY
Commune de NAVOUR S/GROSNE	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de PIERRECLOS	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIERE	M. Didier SARRAZIN
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Mme Manuella SOL
Commune de SAINT POINT	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de SERRIERES	M. Richard BENAS
Commune de TRAMAYES	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de TRAMBLY	M. Christophe BALVAY
Commune de TRIVY	Mme Lucienne WEISS
Commune de VEROSVRES	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25 Nombre de délégués présents : 25

Etaient excusés et représentés : M. Gilles LAMETAIRIE par M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Alain BAMET par Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : M. Dominique GIBEAUX

Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral no 71 2016 12-15 002 en date du 15 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier (CC SCMB),

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) a été créé en septembre 2008 dans le but de répondre aux directives européennes sur la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Arconce.

Il compte cinq communautés de communes (la Communauté de Communes du Grand Charolais, la Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais, La Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne, la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier et la Communauté de Communes de Marcigny).

S'agissant de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, le syndicat intervient sur les communes de Montmelard et Verosvres.

Conformément à ses statuts, il convient de nommer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DESIGNE** les représentants au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA) de la Grosne comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jacques CHORIER	Martine BILLONNET
Philippe TRICHARD	Céline KUBIACZYK
Alain JOLY	Mélanie GRIFFON

➤ **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

La Présidente,



Le secrétaire de séance,